

adopté

SÉNAT

le 18 mai 1965.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964 - 1965

PROJET DE LOI

*ratifiant le décret n° 64-991 du 19 septembre 1964
qui a modifié le tarif des droits de douane
d'exportation applicable à la sortie du territoire
douanier.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
Nationale, en première lecture, dont la teneur
suit :*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1088, 1243 et In-8° 300.

Sénat : 98 et 142 (1964-1965).

Article unique.

Est ratifié le décret n° 64-991 du 19 septembre 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'exportation applicable à la sortie du territoire douanier.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 mai 1965.

Le Président,

Signé : André MÉRIC.

Nota. — Voir le document annexé au n° 1088 (Assemblée Nationale, 2^e législature).